

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 591-2024

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, a adopté le règlement numéro 591-2024 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 591-2024 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 3 771 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET LE PAVAGE DE DIVERSES RUES

Le règlement 591-2024 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 12 septembre 2024.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE CE 13^E JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

La greffière adjointe,

Nicole Richard